

Vice-Eersteminister en  
Minister van Werk, Economie en  
Consumenten, belast met  
Buitenlandse Handel



Vice-Premier Ministre et  
Ministre de l'Emploi, de l'Economie et  
des Consommateurs, chargé du  
Commerce Extérieur

**COMMUNIQUE DE PRESSE PAR KRIS PEETERS,  
Vice-Premier Ministre et  
Ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs,  
chargé du Commerce extérieur**

16 mars 2017

**100 000 chômeurs de moins en 2 ans**

Le nombre de chômeurs complets indemnisés a diminué de 6,7 % en 2016. La tendance baissière de ces dernières années se confirme.

**Kris Peeters: "C'est une bonne chose. Nous poursuivons notre politique qui vise à mettre le plus de personnes possibles au travail. Les chiffres démontrent bien que nous sommes dans la bonne voie".**

Depuis 2015, cette diminution s'élève à 100 980 unités. Pour la première fois en 15 ans le nombre de demandeurs d'emploi est passé sous la barre des 400.000.

Plus d'emplois

Une des raisons de la diminution du nombre d'allocations est l'attrait du marché du travail. Ces dernières années, le gouvernement a adopté des mesures pour stimuler l'économie et créer des emplois tels que le transfert d'impôt (tax-shift) ou la réduction de l'impôt des sociétés. Depuis 2015 et selon les chiffres de la Banque nationale, ce sont quelques 119 800 emplois qui ont été créés. Cette année encore, ce seront quelques 50800 emplois qui seront créés.

**Kris Peeters: "L'ambition de cette législature était de créer plus de 200.000 emplois. Investir dans l'emploi est d'autant plus nécessaire que les personnes continueront à travailler plus longtemps. Pour pouvoir atteindre le taux d'emploi prévu de 73,2 % en 2020, de nouveaux emplois sont nécessaires."**

L'impact des mesures

Le nombre d'allocations fut également influencé par un certain nombre de mesures politiques. Ainsi, on réforma les mesures d'allocations d'insertion pour encourager les jeunes à obtenir leur diplôme. Au cours de 2015, la limite d'âge pour introduire une demande de prestations fut réduite de 30 à 25 ans. Pour les jeunes de moins de 21 une exigence de diplôme prévaut. Les allocations d'insertion sont aussi limitées à 3 ans.

**Kris Peeters: "Disposer d'un diplôme reste toujours la meilleure chose pour décrocher un emploi. Les mesures prises semblent bien fonctionner. En 2016 ce sont 7,986 chômeurs qui ont perdu leur droit aux allocations d'intégration ; Parmi ceux-ci plus de la moitié ont eu une expérience**

professionnelle dans les six premiers mois et 40% d'entre eux étaient toujours au travail après cette demi-année ».